



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

congé de fin d'activité

Question écrite n° 4438

Texte de la question

M. Jean-Michel Marchand attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sur la loi n° 96-1093 du 16 décembre 1996, relative à l'emploi dans la fonction publique et à diverses mesures d'ordre statutaire. Cette loi prévoit, pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre 1997, un congé de fin d'activité au profit de certaines catégories de fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat et des fonctions publiques territoriales et hospitalières. Ce texte introduit une injustice à l'égard des agents entrés tôt dans la fonction publique. Le 4e alinéa de l'article 13 du chapitre 1er de la loi susvisée précise en effet que : « la condition d'âge n'est pas opposable au fonctionnaire [...] justifiant de 172 trimestres validés », ce qui oblige les agents entrés jeunes dans le statut visé à allonger leur carrière pour bénéficier de cette disposition. En conséquence, il lui demande s'il est envisagé de proroger la loi au-delà de la date du 31 décembre 1997 et de supprimer la condition d'âge et celle des 172 trimestres.

Texte de la réponse

La question de la prolongation au-delà du 31 décembre 1997 du congé de fin d'activité (CFA) mis en place par le titre II de la loi n° 96-1093 du 16 décembre 1996 relative à l'emploi dans la fonction publique et à diverses mesures d'ordre statutaire ainsi que l'éventuel aménagement des conditions d'accès à ce dispositif feront l'objet de discussions avec les organisations syndicales représentatives des personnels de la fonction publique, dans le cadre des prochaines négociations salariales.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Marchand](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (4^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4438

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 1997, page 3395

Réponse publiée le : 1er décembre 1997, page 4378